

Compte-rendu succinct de la séance publique du Conseil Municipal en date du jeudi 30 septembre 2021 à l'hôtel de ville 165, rue Ampère

Références :
AV/CJL/BH/AP/JM

Rillieux-la-Pape, le 1^{er} octobre 2021

Secrétariat général
ressources
documentaires

Le Conseil municipal de la commune de Rillieux-La-Pape s'est assemblé en session ordinaire à l'Hôtel de Ville, 165 rue Ampère, de ses séances en date du trente septembre deux mille vingt et un après convocation légale,

Affaire suivie par :
Anne PRAT
04.37.85.00.18

Sous la présidence de monsieur Alexandre Vincendet, maire de Rillieux-la-Pape

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 35

Nombre de conseillers votants : 39

Nombre de conseillers absents : 0

Objet :
CR succinct du CM
du 30 septembre
2021

Présents :

Mesdames et messieurs : Vincendet, Smati, Dupuy, Fornelli, Monnet, Charvet, Leclerc, De La Cruz, Simaniva, Daas, Biéatrix, Badino, Mantione, Bérupon, Guy, Effantin, Cézariat, Desmet, Bozon-Guillot, Llubet, Jamai, Mortreux, Terrel, Saboureau, Matter, Pin, Combier, Djaballah, Durieux, Ezzérouali, M'Sai, Radix, Labor, Sabin, Campos.

AFFICHAGE :
du 6 octobre 2021
au 6 novembre
2021 inclus

Excusés Pouvoirs :

Mesdames et messieurs : Sève donne pouvoir à Leclerc, Béchiche donne pouvoir à Mantione, Petitgand donne pouvoir à De La Cruz, Bamba donne pouvoir à Mortreux.

Absent : 0

Secrétaire de séance : Madame Anne TERREL

Date de convocation : 15 septembre 2021

Date affichage compte rendu succinct : 6 octobre 2021

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- approuve les comptes rendus des conseils municipaux des 29 avril et 24 juin 2021
- approuve les décisions prises en application de la délibération du 25 mai 2020

2021/09/121 – Rapport annuel. Société Publique Locale Rhône-Amont. Année 2020

Rapporteur : P. De la Cruz

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, prend acte de ce rapport et du rapport d'activité de l'année 2020.

2021/09/122 – Mise à jour du tableau des effectifs et instauration d'indemnités de licenciement

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à la **majorité**, décide :

Vote

Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape »)

Abstentions : 3 (liste « Rillieux c'est vous »)

+ 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)

- **d'approuver** les modifications apportées au tableau des effectifs dans les conditions précisées dans le présent rapport ;
- **d'approuver** les suppressions de poste dans les conditions précisées dans le présent rapport ;
- **d'autoriser** la collectivité à verser aux 4 agents contractuels sur les postes d'ATSEM supprimés par cette délibération, des indemnités de licenciement prévues par le décret n°88-145 du 15 février 1988 ;
- **d'inscrire** les crédits au chapitre 012 du budget.

2021/09/123 – Renouvellement de mise à disposition d'un agent auprès du CCAS

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la reconduction de la convention de mise à disposition, à compter du 1^{er} octobre 2021, pour une période de trois ans, d'un agent, attaché hors classe, en vue d'exercer les fonctions de directeur du CCAS de Rillieux-la-Pape à hauteur de 40% de son temps de travail à temps plein,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à déroger à la demande de remboursement de la rémunération de l'agent par le CCAS pendant la durée de la convention soit 3 ans.

2021/09/124 – Dotation Politique de la Ville 2021 : demande de subvention à l'Etat et plan de financement

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** la Dotation Politique de la Ville 2021 pour un montant de 1 040 560 € et sa répartition selon les projets retenus dans le tableau annexé au rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces ou documents se rapportant à ce dossier,
- **de dire** que les recettes correspondantes à cette opération sont inscrites au budget primitif 2021 et suivants – article 74718 section fonctionnement et article 1321 section d'investissement.

2021/09/125 – Garantie d'emprunts Semcoda - Réaménagement de dette – précisions complémentaires

Rapporteur : V. Matter

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** les précisions suivantes demandées par le prêteur :
 - Concernant les 7 lignes du prêt réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes des prêts réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.
 - A titre indicatif, le taux du Livret A au 01/07/2020 est de 0,50 %.
- **d'approuver** le présent rapport qui apporte des précisions complémentaires sur la garantie d'emprunt délibérée le 29 avril 2021, le reste de la délibération restant inchangé et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2021/09/126 - Admissions en non-valeur et créances éteintes

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** l'admission en non-valeur d'une créance communale d'un montant de 46 406,86 euros et d'émettre un mandat sur l'article 6541, conformément au tableau A joint en annexe du rapport,
- **d'approuver** l'admission en créances éteintes pour un montant de 21 949,61 euros et d'émettre un mandat sur l'article 6542 conformément au tableau B joint en annexe du rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2021/09/127 – Admissions en non-valeur. Budget annexe Espace 140

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** l'admission en non-valeur d'une créance communale d'un montant de 7 004,11 euros et d'émettre un mandat sur l'article 6541, conformément au tableau joint en annexe du rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2021/09/128 - Taxe foncière sur les propriétés bâties. Exonération

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, à la **majorité**, décide :

Vote

Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape »)
Abstentions : 3 (liste « Rillieux c'est vous »)
+ 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)

- **de limiter** l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, reconstructions, additions de constructions et conversions de bâtiments ruraux en logements à **40%** de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même Code,
- **de dire** que la délibération du Conseil Municipal DE2016/03/20 du 24 mars 2016 est abrogée de fait, suite à la nouvelle réglementation en vigueur,
- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à notifier cette décision aux services préfectoraux et à prendre toute mesure permettant l'exécution de la présente délibération.

2021/09/129 – Sinistre Centre Chorégraphique National. Transaction avec la SMACL

Rapporteur : F. Mantione

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** le protocole transactionnel pour un montant de 1 400 000 euros dans les conditions précisées ci-dessus et conformément au projet joint, et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer

- **d'approuver** la répartition de l'indemnisation selon le document annexé
- **de dire** que la recette sera inscrite au budget communal.

2021/09/130 – Rapport sur les subventions accordées au CCN dans le cadre des travaux de reconstruction à l'identique et à l'amélioration du rez de chaussée

Rapporteur : F. Mantione

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de prendre** connaissance de la mise en œuvre des projets de travaux de reconstruction à l'identique et d'amélioration du rez de chaussée du Centre Chorégraphique National
- **de prendre** connaissance des trois subventions et de leurs conventions à signer, jointes en annexe :
 - 1 200 000 € par la DRAC
 - 600 000 € par la DRAC
 - 700 000 € par la région AURA
 - Pour rappel, la convention avec la Métropole a été signée en février 2021
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer les conventions relatives à chacune des subventions et tout document s'y référant.

2021/09/131 - Fonds Petits Travaux 2020-2021 : Modalités d'intervention de la ville de Rillieux-la-Pape, programme et demande de subvention

Rapporteur : C. Biérix

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **de valider** le programme Fonds Petits Travaux 2020-2021 présenté dans la convention annexée au rapport,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes conventions définissant les modalités d'intervention de la commune de Rillieux-la-Pape pour compte de tiers, dans le cadre de l'opération « Fonds Petits Travaux »,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter des subventions aussi élevées que possibles auprès des partenaires et organismes,

- **de prendre** en charge, au moment de la clôture des opérations contenues dans chacune des conventions, le montant des dépenses non couvert par des recettes, et ceci par l'émission d'un mandat d'ordre correspondant à une subvention à caractère exceptionnel,
- **de prévoir** l'inscription des crédits nécessaires au BP 2021 aux comptes :
 - 4581 fonction 824 – dépenses d'investissement sous mandat en opération réelle
 - 4582 fonction 824 – recettes d'investissement sous mandat en opération réelle et d'ordre
 - 204422 – subventions d'équipement en nature

2021/09/132 – Cession du véhicule communal – Fiat Doblo immatriculée AB-853-KA

Rapporteur : G. Charvet

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'autoriser** la cession du véhicule Fiat Doblo immatriculée AB-853-KA à la société Innovative Numeric Solutions au prix de 4 773 €,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

2021/09/133 – Poursuite du dispositif d'aide à l'achat de matériel cyclable

Rapporteur : P. De La Cruz

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'approuver** le prolongement jusqu'au 31 décembre 2021 de l'aide municipale à l'acquisition de matériel cyclable initialement reconduite pour la période du 1^{er} janvier au 15 novembre 2021,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à prendre tout acte permettant l'exécution de la présente délibération.

2021/09/134 – Désaffectation et déclassement des parcelles AO 509, AO 412 et AO 259 partie (Velette/Lyautey)

Rapporteur : J. Smati

Le Conseil Municipal, à la **majorité**, décide :

Vote

Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape »)
Contre : 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)
+ 3 (liste « Rillieux c'est vous »)

- **de constater** la désaffectation de la parcelle AO 259 partie, comme précisé ci-dessus,

- **de prononcer** son déclassement du Domaine public, lequel en l'absence de texte spécifique en la matière, peut avoir lieu sans enquête publique par simple délibération du Conseil municipal,
- **de confirmer** que les parcelles AO 412 et AO 509 ne sont pas non plus affectés à l'usage du public et peuvent être déclassées du Domaine public,
- **de dire** ainsi que les parcelles AO 259 partie, AO 412 et AO 509 ne relèvent plus du Domaine public communal et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce et acte se rapportant à cette procédure.

2021/09/ 135 – Vente des parcelles AO 509, AO 412 et AO 259 partie Velette – Lyautey à Dynacité

Rapporteur : J. Smati

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, décide :

Vote

Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)
Contre : 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)
+ 3 (liste « Rillieux c'est vous»)

- **d'approuver** la vente des parcelles cadastrées AO 509, 412 et 259 partie pour environ 6 830 m² à Dynacité au prix de 963 880 euros hors taxes et frais d'acte en vigueur,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à procéder aux divisions nécessaires, à créer ou consentir toute servitude utile permettant la mise en œuvre de cette opération,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que toute pièce résultant de la présente délibération,
- **de dire** que la recette est inscrite au budget communal.

2021/09/136 – Bail emphytéotique administratif Ressourcerie GEIM REED – Accord de principe

Rapporteur : X. Béruron

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, décide :

Vote

Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)
+ 3 (liste « Rillieux c'est vous»)
Abstentions : 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)

- **de donner un accord de principe pour le** transfert de la ressourcerie à proximité du site actuel, au Nord-Ouest d'Osterode, sur l'emprise matérialisée joint au rapport (projet annexé) pour une surface totale d'environ 6 200 m², partie des parcelles BE 109 et BE 100, dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif de 40 ans,
- **de dire** que cet accord devra être confirmé par le conseil municipal au vu du projet final.

2021/09/137 – Rétrocession du fonds de commerce 18 rue Jacques Prévert

Rapporteur : X. Bérupon

(Madame M'Sai quitte la salle et n'a pas participé à ce vote)

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité des votants**, décide :

- **d'approuver** le présent cahier des charges de rétrocession du bail commercial ;
- **d'autoriser** le comité de sélection, dont la composition est décrite dans le cahier des charges, de sélectionner le projet commercial le plus adapté au regard du contexte et des critères énumérés ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à mettre en œuvre une nouvelle procédure d'appel à candidatures pour la rétrocession de ce bail commercial.

2021/09/138 - Contrat éducatif local – Subventions – Année 2021

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **de donner** un avis favorable au programme d'actions présenté,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les financements d'un montant le plus élevé possible, à verser les subventions aux associations, maîtres d'ouvrage des actions et à signer toutes pièces se rapportant au dossier, et à signer les conventions correspondantes pour les structures bénéficiant de subventions cumulées de plus de 23 000 euros,
- **de préciser** que les crédits seront inscrits au budget de l'année 2021, en recettes (à l'article 74718, fonction 255 gestionnaire scolaire) et en dépenses (aux articles 60632 et 6574, fonction 255 gestionnaire scolaire).

2021/09/139 – Cité Educative. Programmation 2021 - 2022

Rapporteur : D. Jamai

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

Vote

**Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)
+ 2 (liste « Rillieux c'est vous»)**

La liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! » ne participe pas au vote

(Monsieur Combier ne participe pas au vote étant salarié d'une association partenaire)

- **d'approuver** le plan d'actions prioritaires validé par le comité de pilotage du label Cité éducative le 30 juin 2021,
- **d'autoriser** le versement des subventions validées par le comité de pilotage de la Cité éducative aux porteurs de projets, tel que figurant en annexe au présent rapport, et d'autoriser le Maire à signer les conventions correspondantes pour un montant supérieur à 23 000 euros,
- **de dire** que les recettes seront inscrites sur la ligne 74718.40 Participation État, Gestionnaire Jeunesse et Réussite éducative et les dépenses correspondantes sur la ligne 6574.40 Subvention de fonctionnement, Gestionnaire Jeunesse et Réussite éducative.

2021/09/140 – Contribution au fonctionnement de l'école maternelle Saint Charles

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide :

Vote

**Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)
Abstentions : 3 (liste « Rillieux c'est vous»)**

La liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! » ne prend pas part au vote

- **d'approuver** le principe du versement, au titre de l'année scolaire 2020-2021, d'une subvention complémentaire au centre scolaire Saint Charles d'un montant de 28 000 €, correspondant au coût de fonctionnement de la 6^{ème} classe de maternelle,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la ville de Rillieux-la-Pape et l'association OGEC Saint Charles, fixant les modalités de versement de cette subvention,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter la compensation de cette dépense nouvelle auprès des services de l'Etat.

2021/09/141 – Compte rendu administratif et financier SOGERES – Année 2020

Rapporteur : C. Dupuy

- Le Conseil Municipal à **l'unanimité, approuve** le rapport d'activité de la société SOGERES pour l'année scolaire 2019-2020 dans les conditions précisées dans le rapport.

2021/09/142 – Règlement intérieur des temps d'activités périscolaires et extrascolaires : mise à jour

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** le règlement intérieur des temps d'activité municipaux périscolaires et extrascolaires, joint au présent rapport
- **d'approuver** le règlement de la restauration scolaire, joint au présent rapport.

2021/09/143 – Partenariat pour la mise en œuvre d'un Point Ecoute Parents-Enfants

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce projet, jointe au présent rapport,
- **de dire** que les crédits figurent au budget communal.

2021/09/144 – Compte rendu administratif et financier SAS Léo Lagrange – Année 2020

Rapporteur : C. Dupuy

Le Conseil Municipal, à **la majorité**, décide :

Vote

Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)
+ 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)
Abstentions : 3 (liste « Rillieux c'est vous»)

- **d'approuve** le rapport d'activité de la SAS Léo Lagrange pour la période de janvier à décembre 2020.

2021/09/145 - Avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour la gestion de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) les Calinous

Rapporteur : S. Simaniva

Le Conseil Municipal, **à la majorité**, décide :

Vote

**Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)
+ 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**
Abstentions : 3 (liste « Rillieux c'est vous»)

- **de valider** le projet d'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour la gestion de l'EAJE les Calinous figurant en annexe du présent rapport,
- **de dire** qu'en 2020, le montant forfaitaire de la participation de la Ville, tel que prévu à l'article 22 du contrat délégation, s'est élevé à 306 400 euros. Le montant du trop-perçu au titre de l'exercice s'élève à 47 055,88 euros. Ce montant fera l'objet d'un reversement à la Ville,
- **d'autoriser** Monsieur le maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 qui sera passé entre la SAS Léo Lagrange et la Ville de Rillieux-la-Pape, ainsi que toute pièce s'y rapportant et à effectuer les opérations financières correspondantes.

2021/09/146 - Projet d'accompagnement à l'auto-rénovation de logements

Rapporteur : V. Matter

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- **d'approuver** le dispositif, dans les conditions fixées dans le rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente délibération ;
- **d'autoriser** la ville à percevoir les recettes sollicitées, à verser à l'association AMIR une participation de 2 500 € et à percevoir les financements nécessaires à la réalisation de l'action ;
- **de dire** que les crédits seront prévus aux budgets concernés.

2021/09/147 – Subvention à l'association AJ Concept Fit

Rapporteur : A. Daas

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à verser la subvention de 1000 euros à l'association AJ CONCEPT FIT relative à ce projet,
- **de dire** que les crédits seront inscrits au budget de la commune à l'article 6574 (subvention de fonctionnement aux associations) fonction 41 (sports) gestionnaire Direction générale adjointe aux Solidarités.

2021/09/148 – Fonds d'Aide aux Jeunes – Convention 2021

Rapporteur : A. Daas

Le Conseil Municipal, l'**unanimité**, décide :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter les contributions prévues dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes en reprenant les chiffres détaillés dans le rapport ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite (Ville/CCAS/Métropole) du Fonds d'Aide aux Jeunes 2021 et toutes pièces se rapportant à ce dossier ;
- **de dire** que la dépense correspondante est inscrite au budget de l'exercice 2021.

2021/09/149 – Demande de la Société VanciAventure au Comité d'entente intercommunale pour le fort de Vancia

Rapporteur : A. Daas

Le Conseil Municipal, à la **majorité**, décide :

Vote

**Pour : 33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)
+ 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)**
Contre : 3 (liste « Rillieux c'est vous»)

- **d'approuver** les décisions du comité d'Entente intercommunale pour le Fort de Vancia suite à la demande d'aide exceptionnelle de la société VanciAventure,
- **d'accorder** l'exonération de 5 000 € correspondant à 3 mois de loyers,
- **d'échelonner** le solde de la part fixe sur 4 ans, soit 3 750 € par an à partir de 2020. Un premier versement a été effectué en décembre 2020, suivront 2021, 2022, et 2023,

- **de dire** que les recettes résultant de ces décisions sont inscrites au budget annexe «Fort de Vancia» de la ville et seront imputées à l'article 752 - fonction 324 – section de fonctionnement.

2021/09/150 – Convention de partenariat avec l'association « Sport dans la Ville »

Rapporteur : A. Daas

Le Conseil Municipal, à la **majorité**, décide :

Vote

Pour : **33 (liste « Ensemble nous sommes Rillieux-la-Pape»)**
 + 3 (liste « Ensemble, nous transformerons Rillieux ! »)
 + 1 Monsieur Combier (liste « Rillieux c'est vous»)
Abstentions : **2 (liste « Rillieux c'est vous»)**

- **d'autoriser** le versement de la subvention de 16 500 euros à Sport dans la Ville au titre de la présente convention (de septembre à décembre 2021)
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant au dossier, en particulier les conventions prévues à l'article 10 de la loi n° 2000 – 321 du 12 avril 2000, qui définit les conditions de versement des subventions aux organismes de droit privé par les personnes publiques, et au décret d'application du 6 juin 2001 et toute pièce s'y rapportant.

Fin de séance à 20 h 55.

N.B. : Toutes les pièces complémentaires, délibérations et annexes sont consultables au service du Secrétariat Général aux heures d'ouverture de la Mairie ou sur rendez-vous – Les délibérations sont publiées au Recueil des actes administratifs.
(Tel : 04.37.85.00.18 - 04.37.85.00.27 - 04.37.85.00.00)